

200 FCFA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°2013 JEUDI 15 MAI 2014

Union Africaine

Dix chefs d'État et de délégations attendus à Oyo

Les chefs d'État et de délégations de dix pays africains membres de la commission de l'Union africaine (UA) chargée de réfléchir sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies arrivent dès aujourd'hui à Oyo pour une réunion qui s'ouvre le 16 mai. Placée sous la présidence de Denis Sassou N'Gusso, cette rencontre des représentants de la Guinée Équatoriale, la Sierra Leone, la Libye, du Kenya, de la Namibie, l'Algérie, l'Ouganda, la Zambie, du Sénégal et du Congo évoquera la question de sécurité en Afrique centrale et les conflits en Afrique.



L'aéroport d'Ollombo accueille les délégations à partir d'aujourd'hui

AFRIQUE CENTRALE

La BDÉAC envisage d'augmenter son capital à 1200 milliards FCFA



Michaël Adandé, au premier plan, à l'ouverture de la réunion standards internationaux.

Pour renforcer sa capacité d'intervention dans l'exécution des projets de développement au niveau de la sous-région, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDÉAC) envisage la hausse de son capital. L'institution qui entend poursuivre son financement à hauteur de 50 milliards FCFA compte sur la contribution des États membres pour la mise en œuvre des réformes visant à placer la banque aux

standards internationaux. «Ces réformes sont des éléments qui rassurent et qui permettront à la banque de mobiliser les ressources appropriées pour financer les grands projets de développement de notre sous-région», a précisé le président de cette institution, Michaël Adandé, à l'occasion d'une session extraordinaire tenue mardi à Brazzaville.

Page 3

MATCH NAMIBIE-CONGO

Des absences remarquables parmi les Diables rouges

Pour affronter l'équipe namibienne le 18 mai à Windhoek, dans le cadre de la phase préliminaire des éliminatoires de la Coupe d'Afrique 2015, le staff technique des Diables rouges devrait se contenter d'une ossature essentiellement locale.

Claude Le Roy devrait faire avec un effectif diminué par l'absence de quelques cadres retenus par leurs clubs européens, à l'instar de Prince Oniangue, Franci Litsingui, Igor Nganga et Fodé Doré Incertain. Cette perspective oblige le sélectionneur congolais à regarder vers Lorry Nkolo, Junior Mankiessé, voire certains sélectionnés juniors pour renforcer son équipe.

Page 16

CONSTITUTION

Le collectif «Sauvons le Congo» appelle au respect des règles

Une nouvelle plateforme politique, «Sauvons le Congo», regroupant des associations et partis de l'opposition, parmi lesquels l'Union pour le progrès (UP) et le Rassemblement des jeunes patriotes (RJP) s'est prononcée contre le changement de la Constitution.

Ce collectif qui évoque les principes fondamentaux déclarés in-

tangibles, notamment l'article 185 portant sur la durée du mandat et l'âge du candidat, invite les autorités du pays au respect des règles de l'état de droit.

Page 2

ÉDITORIAL

Qui sait ?

Page 2

ÉDITORIAL

Qui sait ?

Oui, qui sait de quoi demain sera fait, quelles seront les joies et les épreuves qui constitueront notre quotidien, quels obstacles nous devons franchir pour vivre libres et heureux ? Face au futur et à partir de leurs expériences passées, tous les peuples du monde se posent ces questions et tous y répondent de façon différente. Avec toutefois cette conviction commune, née des épreuves des siècles précédents, que la paix naît de l'unité et seulement de l'unité de la nation.

Il en est, bien entendu, de nous comme des autres peuples. Et c'est pourquoi, dans le moment où le Congo s'interroge sur la nécessité de modifier l'acte fondamental sur lequel sont construites ses institutions, la classe politique qui le conduit doit veiller à ce que la cohésion fondamentale qui nous permet il y a seize ans de refermer l'une des pages les plus douloureuses de notre passé soit préservée. Alors et alors seulement, il sera possible de conduire cette réflexion indispensable jusqu'à son terme.

La pire des erreurs que nous pourrions commettre dans le moment présent serait de considérer que le débat sur la modification éventuelle de la Constitution est l'occasion rêvée de déclencher une nouvelle bataille politique. Pour avoir laissé commettre cette faute inexcusable lors de la Conférence nationale souveraine, nous avons rendu possible la descente aux enfers d'un peuple qui aspirait seulement à la liberté. Et chacun de nous a dû ensuite en acquitter la facture au prix fort.

Laissons donc le débat s'engager sur les modifications qu'il convient ou non d'apporter à la Constitution congolaise. Écoutons avec attention les avis des uns et des autres. Encourageons la majorité et l'opposition à se rencontrer pour en débattre. Et si, au terme de l'analyse approfondie qu'une telle réforme rend indispensable la décision est prise par les plus hautes autorités de l'État de se tourner vers le peuple congolais afin de lui demander de se prononcer sur la question, veillons simplement à ce que chaque citoyenne, chaque citoyen se prononce librement.

Laissons donc la raison prendre pas sur la passion. Le sujet est trop important pour qu'il en soit autrement.

Les Dépêches de Brazzaville

DÉBAT SUR LA CONSTITUTION

Le collectif « Sauvons le Congo » s'oppose à l'idée du changement

À l'occasion de sa sortie officielle, le 13 mai à Brazzaville, la nouvelle plateforme politique « Sauvons le Congo », qui regroupe plusieurs partis, parmi lesquels l'Union pour le progrès (UP) et le Rassemblement des jeunes patriotes (RJP), a lancé un appel aux autorités du pays afin que l'état de droit soit respecté.

Cinq orateurs ont pris la parole à cet effet pour expliquer au public les dispositions intangibles contenues dans la Constitution du 20 janvier 2002, qui, selon ce collectif, ne doivent faire l'objet d'aucune révision.

Dans son exposé, Dorothee Mobonda (UP) a d'abord rappelé que, selon la doctrine générale admise, dans un état de droit, la puissance publique ne peut agir que sur la base et dans la limite des règles qui s'imposent aussi à elle. En ce sens, l'État qui est souverain doit cependant accepter une forme d'auto-limitation en se soumettant de lui-même aux règles de droit qu'il produit.

Concernant la Constitution du 20 janvier 2002, le collectif « Sauvons le Congo » a souligné qu'une disposition concentrerait à elle seule l'essentiel des principes fondamentaux déclarés in-

intangibles, en l'occurrence l'article 185 qui stipule qu'aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

La forme républicaine, le caractère laïc de l'État, le nombre de mandats du président de la République ainsi que les droits énoncés aux titres 1 et 2 ne peuvent faire l'objet de révision, a-t-il signifié.

Aristophane Batota, de la Convention des républicains (CR), a quant à lui axé son exposé sur les dispositions portant sur la laïcité de l'État à travers le projet de création de la grande mosquée d'Afrique centrale au Congo, projet qu'il a vivement rejeté considérant qu'il pourrait entraîner la venue en masse de djihadistes dans notre pays. Il a appelé le public à faire échec à la construction de cette mosquée.

«La forme républicaine et le caractère laïc de l'État nous obligent à lutter fermement contre la djihadisation du Congo », a-t-il déclaré.

Enfin, les trois derniers intervenants — Jean-Didier Mamboukou-Nzikou (Acab), Patrice Kadia (Ledip) et Paul-Marie Mpouélé (RJP) sont revenus sur les dispositions intangibles des articles 38, sanctionnant le crime de pillage, et 3, sur le suffrage universel. Paul-Marie Mpouélé, est longuement revenu sur la Constitution, notamment l'intangibilité des principes des articles combinés 56 et 185 interdisant au président de la République plus de deux mandats.

Pour terminer, le collectif a présenté le bureau de la coordination du collectif « Sauvons le Congo » avec, à sa tête, Paul-Marie Mpouélé du RJP.

Jean-Jacques Koumbemba

PCT/UN

Revue des conclusions de Dolisie

À l'issue d'une rencontre le 13 mai à Brazzaville, avec le Parti congolais du travail (PCT), l'Union pour la République (UN) n'a pu émettre un point de vue général sur le processus de mise en œuvre de la concertation politique de Dolisie. Pour cause : les points inscrits à l'ordre du jour n'ont pas été achevés faute de temps.

Suivant les recommandations de la concertation politique de Dolisie, un seul point a essentiellement été détaillé, à savoir, le recensement administratif spécial. D'autres sujets seront débattus lors de la séance prochaine, car ont-ils assuré, ce débat se poursuivra afin d'aboutir aux conclusions. En effet, les deux parties ont passé en revue la mise en œuvre des recommandations de Dolisie.

« En tant qu'opposition républicaine,

nous avons pour credo la concertation, qui pour nous est le seul moyen permettant d'aller vers un climat politique apaisé. Nous avons recensé les différentes résolutions qui ont été prises à Dolisie en 2013. Nous sommes en train de regarder point par point ce qui a déjà été fait et ce qui reste à faire », a déclaré André Kamba, représentant le Mouvement pour l'unité, la solidarité et le travail.

Et le porte-parole du PCT, Serge Michel Odzoki, de conclure : « La démocratie congolaise se développe et se construit inexorablement. Ainsi, la majorité et l'opposition se retrouvent autour des questions d'intérêt national afin d'apprécier ou non le chemin parcouru. Le débat se fait dans une franche collaboration, car chacun émet son point de vue. Nous sommes rassu-

rés qu'à terme, ce sera le peuple et la démocratie congolaise qui en seront les principaux bénéficiaires. À travers ces consultations multilatérales, nous recherchons essentiellement la démocratie apaisée, et que le peuple congolais ne soit pas du tout inquiet par les débats politiques. »

Notons que cette rencontre n'était que le prolongement de la série de rencontres entreprises par le PCT avec les partis politiques congolais, notamment l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPDS), la Convention des partis républicains (CPR) et les partis du centre dans le but d'asseoir un climat politique apaisé, suivant les recommandations de la concertation politique de Dolisie.

Josiane Mambou Loukoula

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)

Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétaire : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba

(chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeja n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétaire : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Molsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba,

Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriescongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

AFRIQUE CENTRALE

La BDÉAC envisage d'augmenter son capital à 1 200 milliards FCFA

En vue de renforcer sa capacité d'intervention dans l'exécution des projets de développement des pays membres, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDÉAC) a prévu de revoir son capital à la hausse.

Le président du conseil d'administration de cette institution sous-régionale, Michaël Adandé, a annoncé cette ambition à l'issue d'une session extraordinaire tenue le 13 mai à Brazzaville.

S'agissant de la mobilisation des fonds, la Banque des États de l'Afrique centrale (Béac) s'est engagée à poursuivre ces efforts de financement en concourant à hauteur de 50 milliards FCFA. Le reste de la contribution sera apporté par les pays membres de la Bdéac, dont la lenteur est décriée. Notons que les projets à exécuter concernent, entre autres, la construction des infrastructures

telles que les routes, les écoles, des hôpitaux ainsi que les usines. Les réformes intervenues au sein de l'institution

Afin de hisser le fonctionnement de la banque aux standards internationaux, de nouveaux référentiels de normes et pratiques ont été adoptés.

Ces réformes portent notamment sur la politique de gestion des risques bancaires conforme aux normes de Bâle 2, la mise en place de la comptabilité analytique et la création d'un comité de gestion actif et passif au sein de la banque. Les règles de passation de marchés entre la BDÉAC et ses emprunteurs sont aussi concernées.

« Ce sont les fondamentaux de la banque qui sont en train d'être revus pour que la banque soit aux mêmes normes que toutes les autres institutions de renom. Ces réformes sont des éléments qui rassurent et qui permettront à la banque



Les participants à la session extraordinaire

de mobiliser les ressources appropriées pour financer les grands projets de développement de notre sous-région », a souligné Michaël Adandé.

De son côté, se félicitant de la bonne gestion de l'institution en matière de maîtrise des risques et de la bonne tenue de son compte de résultats, le vice-gouverneur

de la Béac, Tahir Hamed Guilin, a réitéré sa disponibilité à accompagner le développement effectif de la BDÉAC.

Lopelle Mboussa Gassia

COOPÉRATION

Le Congo et l'Espagne entendent relancer leur grande commission mixte

Le sujet a constitué la toile de fond de l'entretien que le ministre des Affaires foncières et du Domaine public, Pierre Mabiala, a eu, le 14 mai à Brazzaville, avec le premier conseiller, chargé d'affaires à l'ambassade d'Espagne au Congo, Francisco Capote Yérégui.



Pierre Mabiala s'entretenant avec Francisco Capote Yérégui (© Manga)

La coopération entre le Congo et l'Espagne va être élargie, pour la première fois, dans le domaine de l'aménagement du territoire et des affaires foncières, a déclaré en substance Francisco Capote Yérégui à sa sortie d'audience. Les deux hommes ont parlé notamment de la relance prochaine de la grande commission mixte entre les deux pays. Celle-ci tiendra compte des dossiers qui seront élaborés dans plusieurs domaines de la vie parmi lesquels « ceux de l'aménagement des terrains avant

leur occupation par les populations », a précisé Pierre Mabiala. Les Congolais, a-t-il laissé entendre, achètent des terrains et construisent des maisons sans respecter les normes, ce qui occasionne des catastrophes comme les érosions et inondations qui mettent les populations et les pouvoirs publics en difficulté. Pour mettre un terme à cette situation, a rappelé le ministre, le président de la République a demandé de procéder à l'aménage-

ment des terrains avant toute occupation. Ce qui justifie la création de l'Agence foncière pour l'aménagement des terrains non encore opérationnelle.

« Pour faire fonctionner cet établissement, nous avons besoin de l'ingénierie foncière, et l'Espagne qui est très avancée dans ce domaine est prête à nous aider. Elle promet aussi de nous offrir du matériel et de l'équipement pour l'aménagement », a précisé Pierre Mabiala.

Parfait Wilfried Douniama

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Bientôt un centre de gestion agréé à l'Institut supérieur de gestion

Le protocole pour l'ouverture de ce centre de gestion agréé (CGA) a été signé le 14 Mai à Brazzaville entre Didier Mavouenzela, président de l'Association Pointe-Noire industrielle (Apni), et Armand Moyikoua, recteur de l'université Marien-Ngouabi.

Les CGA ont pour mission d'accompagner les très petites, petites et moyennes entreprises et industries dans l'amélioration de leur gestion et de leur comptabilité, de les inciter à se formaliser et de faciliter leur accès au financement. Ces centres accompagneront les entrepreneurs à travers un suivi personnalisé de leur comptabilité et gestion, des obligations sociales et fiscales ainsi que dans l'élaboration de business plans.

« Nous nous sommes tournés vers l'université pour proposer d'avoir un centre de gestion agréé afin que la formation académique qui est délivrée par cette institution soit accompagnée par une pratique de terrain à partir du centre de gestion agréé qui va être installé à ISG », a précisé Didier Mavouenzela.

L'Apni mettra à la disposition de l'ISG le manuel de procédures et le fera bénéficier du programme de professionnalisation mis en place après les missions effectuées au CGA de Dakar. Ce programme est décliné par un expert-comptable qui allie la connaissance théorique à la pratique de terrain. Lors du lancement du centre, l'Apni apportera son appui à la communication.

« L'université par ses trois missions — la formation, la recherche et le service à la communauté — produit des connaissances pour les mettre à la disposition des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité. C'est ainsi que le centre agréé qui sera mis en place à l'Institut supérieur de gestion s'est engagé, conformément aux termes de l'accord, à appuyer les entreprises congolaises dans l'amélioration de leur gestion et de leur comptabilité, à les inciter à se formaliser et à faciliter leur accès au financement », a conclu Armand Moyikoua.

Créée en 2003, l'Apni réunit les différents acteurs du développement économique local pour favoriser la création et le développement d'entreprises congolaises en les accompagnant à chaque étape de leur parcours. Basé actuellement à Pointe-Noire, son champ d'action se développe sur tout le territoire national.

Depuis 2012 l'Apni a mis en place un programme de professionnalisation et de modélisation des CGA afin de pouvoir en développer d'autres sur tout le territoire national.

Hermione Désirée Ngoma

CONFÉRENCE MONDIALE DE LA JEUNESSE

Le Congo a présenté sa politique à Colombo

La délégation congolaise présente à ces assises, organisées au Sri Lanka, sur le thème « L'intégration de la jeunesse dans le programme de développement après 2015 », était conduite par le ministre de la Jeunesse et de l'Éducation civique, Anatole Collinet Makosso.

La Conférence mondiale de la jeunesse 2014 a réuni des ministres et hauts fonctionnaires de plus de 40 pays, les délégués de 147 pays et plus de 300 participants, représentant divers mouvements de la société civile. Les participants ont débattu de plusieurs sujets tels que : aider les jeunes à obtenir un accès égalitaire à une éducation de qualité ; faciliter leur accès au marché de l'emploi et à l'entrepreneuriat ; éradiquer la pauvreté et la famine ; promouvoir des modes de vie sains et un accès aux services de santé ; aboutir à la paix, à la réconciliation et à la fin de la violence dans les régions en conflit.

Représentant le Congo, le ministre Anatole Collinet Makosso s'est félicité de cette rencontre qui constitue un haut cadre d'échanges et d'éducation sur les problèmes cruciaux de la jeunesse mondiale, qui sont plus ou moins identiques. Il s'agit notamment des perspectives d'emplois, de l'acquisition de certaines compétences de vie et de la recherche d'une meilleure insertion

professionnelle. La présence du Congo en ces lieux, a-t-il indiqué, s'inscrit dans la logique de recueillir des expériences probantes auprès des autres nations en matière d'encadrement de la jeunesse pour améliorer ses performances au plan national. « Le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique du Congo, dans la perspective de la réalisation de la vision incarnée sous le label NJECO (Nouvelle jeunesse congolaise), s'est résolument engagé à mettre en œuvre une politique nationale tendant à doter notre jeunesse d'une culture entrepreneuriale, d'une capacité nouvelle à gérer sa condition sociale dans une optique de changement des mentalités », a-t-il dit.

Selon lui, une telle approche fait de la jeunesse congolaise l'une des priorités du pays. Il a salué l'initiative des États-Unis consistant à organiser, cette année, une rencontre des jeunes leaders d'Afrique à Washington. La création d'un nouveau partenariat mondial en milieu jeune, conformément à la déclaration du Millénaire des Nations unies adoptée en l'an 2000, a ajouté Anatole Collinet Makosso, est une excellente initiative, prenant en compte les différences spécifiques en matière de gestion des jeunes dans leurs pays respectifs. Ce qui



Les participants à la conférence. (© DR)

est, d'après lui, susceptible d'entretenir un cadre basique et référentiel, en parfaite adéquation avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). « Notre pays dispose d'un Conseil national de la jeunesse, cadre de coordination et d'action entre toutes les couches de la jeunesse congolaise qui renferme, en son sein, les associations, organisations, fédérations et mouvements de jeunesse », a précisé le ministre congolais de la Jeunesse.

Ce conseil contribue, a-t-il poursuivi, à promouvoir l'esprit de civisme et les valeurs socioculturelles, à défendre les droits fondamentaux des jeunes qui, pour la plupart, s'estiment marginalisés dans les programmes de développement natio-

nal. Il a également émis le souhait d'entreprendre des mesures permissives à l'endroit de cette jeunesse, qui représente 70% de la population congolaise afin de l'inclure dans la plupart des orientations stratégiques. Il a également souhaité que la résolution salvatrice d'élaborer un plan d'action concernant l'activité juvénile dans les différents pays et la mise en place d'un Fonds mondial de la jeunesse permettent une amélioration opérationnelle des actions prioritaires en faveur de cette couche de la société.

Collinet Makosso échange avec Ahmad Alhendawi

En marge de la conférence, le ministre s'est entretenu avec l'envoyé spécial du secrétaire général des

Nations unies pour la jeunesse. Anatole Collinet Makosso et Ahmad Alhendawi se sont félicités des efforts déployés et consentis à l'avenir afin de rendre plus plausible et effectif le fruit de leur engagement pour la cause des jeunes de par le monde et particulièrement en Afrique. En effet, la jeunesse reste une préoccupation véritable en raison du chômage qui semble s'éterniser et s'accroître. Le ministre a rappelé les investissements du gouvernement congolais à travers des actions conjointes avec les organisations internationales telles que le PNUD, l'Unesco et d'autres dans un partenariat en faveur du développement et de l'épanouissement des jeunes au Congo. L'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies a, de son côté, demandé si l'action telle que menée par sa structure en faveur des jeunes nécessitait un élan supplémentaire. Le ministre a avoué que tout effort était le bienvenu en vue de permettre à la jeunesse, particulièrement celle d'Afrique, de pouvoir se retrouver, se motiver et être à même de se prendre en charge. Enfin, Ahmad Alhendawi a invité Anatole Collinet Makosso à prendre part aux prochaines assises des Nations unies à l'occasion des vingt ans de leur engagement en faveur des jeunes dans le monde.

Parfait Wilfried Douniama

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

FOURNITURES D'EQUIPEMENTS DE MANUTENTION POUR LE PORT DE BRAZZAVILLE

Lieu d'exécution – Brazzaville, République du Congo
Référence de publication : EuropeAid/132770/D/SUP/CG

Procédure : Ouverte

Programme : 10ème FED

Financement : Convention de financement

Pouvoir adjudicateur : Ordonnateur National du FED en République du Congo

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

Description du marché

Le marché consiste en l'étude, la fabrication, le montage et mise en service des équipements de manutention suivants au port de Brazzaville :

- 2 grues polyvalentes de 40 tonnes de capacité équipées de leurs outils de préhension et d'un lot de pièces de rechange de première urgence.

- 2 grues polyvalentes de 6 tonnes de capacité équipées de leurs outils de préhension et d'un lot de pièces de rechange de première urgence.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) qui sont établies dans l'un des pays ACP, un des États membres de l'Union européenne ou dans un pays ou un territoire autorisé par l'accord de Partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé. La participation à la procédure est également ouverte aux organisations internationales. Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

SOUMETTRE UNE OFFRE

Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>. Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Hélène Wamba : wambheljo@gmail.com et Joël Bikouta : jjzhono@yahoo.fr ; avec en copie delegation-rep-of-congo@eeas.europa.eu

(Avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19.

Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site EuropeAid : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>.

Date limite de soumission des offres

Le 01 septembre 2014 à 10h30 heure locale

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

Le 01 septembre 2014 à 11h30 heure locale.

Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

Base juridique

Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000.

Idées-forces, sujets en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

□ « Longtemps, l'Europe a seulement été une étiquette, elle n'avait pas vraiment de contenu. Aujourd'hui, la population ressent son existence et en distingue les défauts plus que les avantages. »

Raffaele Simone, professeur de linguistique à l'université de Rome, Libération, 9 mai 2014

□ « Un parti ouvert, c'est un parti dans lequel on peut dire non. Je ne m'interdirai jamais de parler ! Il n'est pas question de renier ma conscience au nom de la discipline du parti. Mon pays passe avant mon parti. »

Henri Guaino, ancien conseiller spécial de Nicolas Sarkozy, Le point.fr, 14 mai 2014

□ « Nous sommes dans une période de transition épidémiologique. Les maladies dites chroniques (cancers, maladies cardio-vasculaires et respiratoires, asthme, allergies, obésité, diabète, souffrances mentales, baisse de fertilité masculine) prennent le pas sur les maladies infectieuses. Ces maladies, dites de « civilisation », résultent de la dégradation généralisée de notre environnement de vie. »

Albert Levy, architecte-urbaniste et chercheur français, Libération, 1er mai 2014

□ « La vague des programmes d'ajustement structurel produite par le Fonds monétaire international a fragilisé le tissu social avec le désengagement de l'Etat des secteurs sociaux. Beaucoup de gens tombent dans la pauvreté et sont mis au ban de la société. »

Labbé Dr Jonas Koudissa, Prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, La Semaine africaine du 9 mai 2014

□ « Dans un monde compétitif, les dirigeants et les décideurs ne doivent pas se leurrer : chacun se bat pour sa terre et ses occupants. Dans les échanges entre nations, on cherchera toujours le mieux-être pour les siens avec des solutions gagnant-gagnant pour assurer une collaboration durable. »

Gilles Atayi, G&A Consulting Group, Marchés africains n°37, hors-série 2014, spécial Congo

FONCTION PUBLIQUE

Les cadres et dirigeants renforcent leurs capacités managériales

Il s'agit d'un programme dénommé « Liboso » dont le lance officiel, au Congo, a eu lieu le lundi 12 mai au palais des Congrès de Brazzaville sous l'égide du directeur de cabinet de ce ministère, Boniface Aimé Diatou.

La formation est destinée aux responsables du ministère de la Fonction publique et de la réforme de l'État en vue d'accroître l'efficacité des services publics et de mettre en place une culture de performance dans l'administration publique. Elle fait suite à la signature du contrat signé le 20 juillet 2013, entre le gouvernement congolais et la société HEC Paris. La formation se déroulera pendant huit mois et sera sanctionnée par un certificat.

Répartis en groupes, les apprenants sont formés par les représentants de la société HEC parmi lesquels le directeur pédagogique, Dominique Foually. Les enseignements seront basés sur la problématique liée aux capacités managériales des cadres de l'administration congolaise pour une nouvelle gouvernance des services publics et des institutions de l'État.

Plusieurs thèmes seront développés au cours des travaux de groupes, notamment : des échanges en management ; les jeux et enjeux des acteurs économiques stratégiques ; les mégateilers de sensibilisation des cadres non managers ; la gestion des ressources humaines ; la conduite et le management ; l'orientation client-service ; la gestion du pro-

jet. Ouvrant les travaux, Boniface Aimé Diatou a invité les participants à baliser le chemin de la mise en œuvre d'une politique de développement capable de relever les défis afin de permettre au Congo d'être expulsé au rang des nouveaux pays émergents.

Le directeur pédagogique, Dominique Foually, a, dans sa communication, présenté la société HEC et les modalités de travail. D'après lui, la formation consiste à identifier les stratégies nouvelles et à préparer les dirigeants et cadres à exercer le management.

Cette formation sert également de plate-forme d'échanges entre les apprenants à l'occasion des interventions relatives à la réalisation des projets.

Lydie Gisèle Oko

CENTRAFRIQUE

Le parquet de Paris ouvre une enquête suite à l'assassinat d'une journaliste française

Quelques mois après l'assassinat de deux reporters de RFI au Mali, Camille Lepage, 26 ans, journaliste française, photographe et reporter indépendante, a été tuée dans l'ouest de la République centrafricaine où elle réalisait un reportage.

Une enquête préliminaire a été ouverte le 14 mai et confiée à l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) de la police judiciaire. Le corps de la jeune journaliste a été ramené à Bangui où une première autopsie devrait être pratiquée avant que sa dépouille ne soit rapatriée en France.

Selon une source de la gendarmerie de Bouar, dans l'Ouest de la Centrafrique, la journaliste indépendante aurait perdu la vie dans une embuscade qui aurait fait au moins dix morts. C'est une patrouille de la force de pacification française Sangaris qui a découvert le corps de la photographe lors d'un contrôle sur un véhicule conduit par des éléments anti-balaka, près du Cameroun et du Tchad. « L'embuscade qui a coûté la vie à la journaliste a eu lieu à

Gallo, un village situé sur l'axe Bouar-Garoua-Boulaï (Cameroun). Il y a eu des affrontements qui ont duré plus d'une demi-heure et ont fait au moins dix morts, dont quatre anti-balaka et six ex-Séléka et peuls armés », a précisé la même source.

Le président de la République, François Hollande, a promis de mettre en œuvre « tous les moyens nécessaires pour faire la lumière sur les circonstances de cet assassinat et retrouver les meurtriers ». Pour sa part, le Conseil de sécurité de l'ONU a « condamné fermement » ce meurtre et a réclamé une enquête aux autorités centrafricaines.

L'ONG Reporters sans frontière, profondément choquée, a aussitôt réagi en indiquant que la mort de la jeune femme montrait à quel point les journalistes étaient ex-

posés au danger dans leur recherche de l'information, en République centrafricaine comme sur d'autres terrains de conflit. Tout conflit armé comporte des risques pour les journalistes appelés à le couvrir : ils peuvent se retrouver sous le feu ennemi dirigé contre les forces ou les groupes auprès desquels ils sont accrédités ou qu'ils accompagnent.

La recrudescence des atteintes à la sécurité des journalistes lors du récent conflit irakien a ouvert un débat sur les conditions d'exercice de la profession en situation de conflit armé. Les journalistes ont été amenés à examiner la nécessité de leur présence dans les conflits, le niveau de danger que cette présence implique et les moyens appropriés pour le réduire.

Yvette Reine Nzaba



INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 | +242 06 992 04 91
E-mail : iprc@iprc-training.org / Site web : www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville - République du Congo

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise des séminaires de formation à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa suivant le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez-nous aux numéros indiqués ci-dessus.

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
GMP06	Suivi et contrôle d'exécution des marchés publics	5 jours	09 au 13 juin 2014
FF3	Gestion de la fiscalité de la paie	3 jours	10 au 12 juin 2014
EP10	Gestion de bureau et administration pour assistants administratifs et secrétaires de direction	4 jours	16 au 19 juin 2014
MDP03	Planification, budgétisation, exécution et contrôle de projet	15 jours	16 juin au 04 juillet 2014
GMP05	Gestion des délais dans l'exécution des contrats des marchés publics : élaboration et suivi du plan de passation des marchés	5 jours	23 au 27 juin 2014



ANNONCE

Le Musée Galerie du Bassin du Congo présente du 25 avril au 25 juillet 2014, l'exposition spéciale de l'artiste peintre-sculpteuse congolaise, Rhode Bath-Schéba Makoumbou. Thème de l'exposition : Du rappel au repère » sculptures contemporaines. Adresse: 84, bld Denis Sassou N'Guesso, Immeuble Les Manguiers (Mpila) dans l'enceinte "Des Dépêches de Brazzaville"



Nous vous accompagnons pour tous vos besoins en assurances.

- ASSURANCE AUTOMOBILE
- ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
- ASSURANCE TOUS RISQUES (Chantiers, Montages et Essais)
- ASSURANCE MALADIE
- ASSURANCE INCENDIE
- ASSURANCE VOYAGE
- ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
- ASSURANCE TRANSPORT
- ASSURANCE GLOBALE BANQUE
- ASSURANCE SCOLAIRE

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU
Protégez votre entreprise dès maintenant!



FORAGE D'EAU ET CONSTRUCTION
FORECO SARL

La meilleure solution à vos problèmes d'Eau Potable.

Contacts : 06 653 50 21 / 06 662 46 46
Email : foreco.sarl@yahoo.fr - Site web: www.foreco-sarl.com
Siège POINTE-NOIRE : RN 1 Loandjili face cimetièrre Mont Kamba
Agence BRAZZAVILLE : 308 Avenue des 3 Martyrs Plateau des 15 ans

NOS COMPETENCES

- » Etudes Hydrogéologiques et Géophysiques
- » Réalisation et Maintenance des Forages d'Eau
- » Projet d'Adduction d'Eau Potable
- » Construction (bâtiments, château d'eau, ...)

Onduleur APC 650 VA

Prix : **55.000** TTC

Revendeur agréé acer

Promotion Spéciale

Cartouche HP 21 N/C
Prix : **13.500** TTC

Cartouche HP 122 N/C
Prix : **8.500** TTC

Imprimante tout-en-un HP Deskjet 1050

A **49.000** TTC

Spécificités

- * Impression, Numérisation, Copie
- * A4; A5; A6; B5; C5; C6; DL; Enveloppes; Cartes
- * 1 port USB 2.0 haut débit
- * Jusqu'à 16 ppm en noir, 10 ppm en couleur
- * Garantie 1 an

Av. Alphonse Fondere, Immeuble CNSS, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
00242 05 381 34 34/ 06 881 34 34 - info@terratech-cg.com - www.terratech-cg.com

acer hp dell TOSHIBA Leading Innovation Microsoft APC iPad SAMSUNG SONY lenovo Genius Fujitsu

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE BULLETIN D'ABONNEMENT

MES RÉFÉRENCES

Nom :
 Prénom :
 Société :
 Adresse :
 Ville : Code postal :
 Tél. : E-mail :

Titre d'abonnement : 3 mois 6 mois 1 an **Date et signature**

Mode de paiement : Chèque Espèces



NB : Ce coupon est à retourner sous pli fermé aux adresses suivantes : BRAZZAVILLE : 84, Boulevard Denis-Sassou-N'Guesso, Immeuble Les Manguiers / Mpila, Tél. : +242 06 632 55 41, 06 634 93 33, 05 548 46 16
 POINTE-NOIRE : Avenue Germain Bikoumat, Immeuble Les palmiers (à côté de la Radio Congo), Tél. : +242 06 963 31 34
 RDC - KINSHASA : 1430, Avenue Colonel Ebeya, Commune de la Gombé, Tél. : +243 015 166 200

SÉCURITÉ ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME

François Hollande propose un sommet sur la situation au Nigeria le 17 mai

En accord avec son homologue du Nigeria, le président français François Hollande a annoncé la tenue, le 17 mai à Paris, d'un sommet sur la sécurité au Nigeria.

«J'ai proposé, avec le président nigérian Goodluck Jonathan, une réunion des pays limitrophes du Nigeria», a déclaré François Hollande, qui était en visite en Azerbaïdjan. Alors que la communauté internationale se mobilise pour obtenir la libération des 223 jeunes lycéennes enlevées le 14 avril par le groupe islamiste terroriste Boko Haram, plusieurs experts français et américains spécialisés dans le renseignement sont arrivés au Nigeria pour participer aux recherches.

À Paris, il s'agira d'évoquer les questions de sécurité en Afrique et notamment le groupe armé islamiste Boko Haram. Son chef, Abubakar Shekau, affirme, dans une vidéo montrant les jeunes filles qu'il aurait converties à l'islam, qu'il les libérera en échange des prisonniers de la secte. Une demande qui a été rejetée par les autorités nigérianes. Il a alors menacé de les «vendre» ou de les «marier» de force.

Outre la France et le Nigeria, au moins quatre autres pays ont donné leur accord pour participer au sommet : le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Bénin. François Hollande a demandé une riposte régionale, la participation d'une délégation américaine et britannique ainsi qu'une coordination des moyens en matière de renseignements.

La campagne «#BringBackOurGirls», qui réclame la libération des jeunes filles, mobilise le monde. Après le soutien sur la Toile de Michelle Obama et de nombreuses autres personnalités, un rassemblement a été organisé le 13 mai à Paris, sur le Parvis des droits de l'homme, à l'appel de plusieurs associations féministes.

Boko Haram est une menace transfrontalière. Des membres du groupe sont souvent signalés dans les pays voisins, au Cameroun, au Niger, au Tchad ou au Bénin. François Hollande va proposer une stratégie globale visant à éviter une contagion continentale.

Noël Ndong

MISE AU POINT

Nous avons reçu de Maître Edgard Landze, huissier de justice à Brazzaville, la signification-commandement d'une ordonnance prescrivant la publication dans nos colonnes de la mise au point suivante :

Mise au point Succession Georges LOUR

Afin de lever toute ambiguïté concernant la succession de Georges Lour, nous réaffirmons que Georges Lour avait deux enfants adoptifs qui ont les mêmes droits. Jacqueline Alayrac-Lour, épouse Lamezas est son unique fille et l'amnésie de Marc Lour ne changera rien à cet état de fait qu'il a une sœur.

En date du 30 décembre 2013, Monsieur Marc Lour a obtenu unilatéralement par des manœuvres dolosives, un acte de notoriété après décès de Monsieur Georges Lour. Cette notoriété a été annulée par le notaire rédacteur, Maître Jacques Opère, en date du 28 janvier 2014. Preuve ainsi faite de la qualité et la validité des documents fournis par Madame Alayrac-Lour épouse Lamezas. Le 9 janvier 2014 le compte bancaire commun détenu entre le père et la fille avait déjà été vidé ! Succession Pierre et Reine LOUR

Mise en garde

À tous les locataires du 30 boulevard-Sassou-N'Gusso, y compris Congo Travel agency, la mise sous séquestre des loyers décidée par le tribunal a été signifiée par Maître Edgard LANDZE. Marc Lour, la société MGL, ou toute autre personne, ne sont pas habilités à les percevoir. Il y a une décision de justice.

Pour les éventuels acquéreurs, Madame Claudette DANDRE, en sa qualité de légataire universelle du défunt Rolland LOUR a les mêmes droits que Monsieur Marc LOUR sur les biens de la succession Reine et Pierre LOUR (TF 1048 face CFAO).

Pour éviter toute déconvenue vous pouvez contacter Me LANDZE, huissier de justice : 055587585, 066652341 ou maître NZOUZI, avocat, 055218796. Sous réserve de procédures en cours.

Jacqueline ALAYRAC-LOUR, LAMEZAS

TOURISME

Les ministres africains réfléchissent sur l'avenir de ce secteur

Les assises qui ont eu lieu à Durban en Afrique du Sud, ont été placées sous la houlette de la présidente de la commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma. Le Congo y était représenté par son ministre du Tourisme et de l'Environnement, Josué Rodrigue Nguonimba.

Toutes les questions liées au tourisme en Afrique ont été passées au crible, de l'instauration d'un éventuel passeport et visa électronique à la prise en compte des populations locales dans tout projet touristique, lors de cette grande conférence sur le tourisme d'affaires en Afrique.

Le retard de l'Afrique en matière de tourisme se doit d'être rattrapé pour enfin concourir à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement des États. Hier, la Chine était en retard, aujourd'hui, elle est leader en matière de tourisme local et, l'Asie et le Pacifique ont à eux seuls occupé la première place des destinations touristiques, avec près de 14 millions de touristes en 2013.

Prenant la parole à Durban lors du salon Indaba, le ministre congolais du Tourisme a appelé l'Union africaine à fédérer autour d'elle, la volonté commune des États. Indaba qui veut devenir le salon touristique de toute l'Afrique, est l'un des plus grands événements dédiés à la promotion du tourisme sur le continent africain, et cette énième réunion a permis de diagnostiquer les nombreux pro-

blèmes qui minent le secteur sur le continent noir.

Signalons que samedi dernier, lors de la cérémonie d'ouverture de la 26^e édition 2014 d'Indaba, qui a regroupé près de 10.000 personnes venant de 200 pays, Marthinus Van Schalkwyk, ministre du Tourisme d'Afrique du Sud, a rappelé qu'en 1994, il y a 20 ans, le nombre d'arrivées internatio-

fiée, que ce soit dans le domaine du loisir, du voyage d'affaires ou encore de l'événementiel. Une offre offerte aussi bien aux marchés domestiques que régionaux ou long-courriers. Depuis 1994, c'est aussi la représentation de la destination qui a changé. L'agence gouvernementale Satour a laissé sa place à South African Tourism, un partenariat public et privé,



Les ministres africains lors des assises à Durban

nales, y compris les arrivées touristiques, étaient de 3,6 millions. Durant ces deux décennies de démocratie, ces arrivées ont connu une croissance de plus de 300%, pour atteindre quasiment les 15 millions de visiteurs, dont 9,6 millions d'arrivées touristiques. C'est dire combien le chemin parcouru par une industrie touristique sud-africaine qui représente aujourd'hui près de 3% du PIB, a connu une croissance.

En effet, en 20 ans, l'Afrique du Sud s'est ouverte au monde pour passer de destination safari, réservée à une élite internationale, à une offre extrêmement diversi-

dont le budget comme l'efficacité s'est démultiplié. South African Tourism, qui organise Indaba, bien que satisfaite du parcours effectué ces 20 dernières années, pense maintenant aux 20 prochaines années.

Bien auparavant, le ministre congolais du Tourisme et de l'Environnement, Josué Rodrigue Nguonimba, a rencontré les délégués de l'île Maurice puis ceux de la société Congo Conservation Company, société gérant le parc d'Odzala, dont les responsables sont tous basés en Afrique du Sud.

Bruno Okokana

ALIMENTATION ET SANTÉ

LA NOTION DE QUALITE DES ALIMENTS

La qualité d'un produit alimentaire recouvre des concepts et notions très divers qui peuvent parfois être contradictoires. Cette notion prend un caractère particulier selon qu'on se retrouve chez l'agriculteur, le transformateur, le commerçant ou encore le consommateur. Ce dernier ne dispose pas cependant de moyens lui permettant d'estimer la qualité nutritionnelle, la qualité hygiénique ou la valeur commerciale des denrées alimentaires. Il fait donc confiance aux critères personnels presque toujours subjectifs, élaborés à partir de ses conceptions en matière d'alimentation, de ses connaissances voire de son mode de vie.

L'absence de critères objectifs d'appréciation conduit à des mythes entourant les aliments qu'on qualifie alors sans raison de «naturels», «biologiques», «sains», «chimiques» ou «industriels».

Pour le fabricant de produits alimentaires, la qualité par la formule des «4 S» qui correspondent aux exigences touchant à la santé, la sécurité, la sûreté et la satisfaction.

Pour le commerçant, on parlera de quelques homologations que sont les AOC (appellations d'origines contrôlées), les Labels (attribués à des produits d'une qualité supérieure) et appellations agriculture Biologique AB etc... Il existe également des certificats de conformité et des attestations de spécificité.

Par Ange KOUNKOU

Président de l'Association pour la Promotion des Industries Agroalimentaires au Congo (APIAC)



LE TELEPHONE DE BUREAU NOUVELLE GENERATION

EN LIGNE AVEC LE SUCCES : Poste OMNITOUCH 8082 My IC PHONE



NE PERDEZ AUCUN APPEL DE VOS CLIENTS.

AUGMENTEZ LA CROISSANCE DE VOTRE ACTIVITE.

- Ecran tactile de 7 pouces rétroéclairé
- Intelligence du Smartphone sur votre téléphone de bureau
- Personnalisation de la page d'accueil
- Carnet d'adresse, conférence, messagerie
- OMNITOUCH 8082, équipement SIP
- Combiné Bluetooth



Tél.: 06 600 0000

Agence de Pointe-Noire
319, Avenue Charles De Gaulle
Face à l'Hôtel Migitel

CONTACTEZ NOUS DES AUJOURD'HUI

info@ofis-ort.com

www.ofis-reseaux-telecoms.com

Tél.: 01 600 0000

Agence de Brazzaville
Boulevard Sassou Nguesso Centre-Ville
Face au Ministère des Postes & Télécommunications

Kinshasa Brazzaville

Connectées à tout notre Réseau

Kinshasa



 **ECAir**
Bienvenue chez vous'

Contact: +243 851 851 851 (Kinshasa)
+ 242 065 09 05 09 (Congo) + 331 78 77 78 77 (France)
www.flyecair.com / relationclients@flyecair.com

CULTURE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le ministère de la Culture encourage le groupe Ndima

À quelques jours de son départ en Europe pour une tournée de deux mois, le groupe Ndima, accompagné du manager Sorel Eta, a été reçu le 12 mai au ministère de la Culture par Dieudonné Moyongo, commissaire général du Fespam, assurant l'intérim du directeur de cabinet.

Au cours de cette réception, Dieudonné Moyongo a donné des orientations et félicité le groupe musical qui, depuis des années, permet au monde extérieur de découvrir la culture des peuples autochtones Aka.

«Vous savez que ce que le groupe Ndima est en train de faire est intéressant : il présente la culture et la musique des peuples autochtones Aka et vous savez en ce qui concerne ces peuples, nous avons un projet depuis 5 ans avec l'Unesco. Nous avons pensé qu'il



Le groupe Dima reçu au ministère de la Culture

était important de les recevoir pour les encourager et leur donner des orientations sur ce qu'ils doivent faire au long de cette tournée de deux mois», a précisé le commis-

saire général du Fespam. Ndima est un groupe de musique dont l'objectif est de promouvoir et sauvegarder la culture des populations autochtones, menacées

de disparition. «Les Aka sont victimes de plusieurs maux et, en ma qualité d'ethnologue, bien qu'auto-didacte, j'ai parcouru la forêt avec eux. Cela fait 18 ans et j'ai constaté

qu'il y a beaucoup d'éléments de leurs identités qui sont en train de se perdre», a déclaré Sorel Eta, manager du groupe.

À la base, en créant ce concept, Sorel Eta a pensé contribuer à la promotion du savoir inestimable de la forêt où vivent les peuples autochtones. «Et pour pouvoir communiquer sur tout ce que je fais, j'ai choisi de me baser sur la musique parce que nous savons que la musique est magique. C'est un pouvoir et celle polyphonique des Aka est un patrimoine que nous devons préserver. Ce qu'ils font musicalement est loin de ce que les Bantous font», a-t-il expliqué.

Cette tournée internationale conduira pendant deux mois le groupe Ndima en Guyane, en France, en Italie, en Suisse, en Hollande, en Allemagne et en Belgique.

Hermione Désirée Ngoma

Avis de Recrutement d'un(e) Consultant (e) Assistant(e) Logistique

WCS- CONGO Program recrute un(e) Consultant (e) Assistant (e) Logistique pour renforcer le service de la logistique à Brazzaville pour une durée d'un (01) an (renouvelable en fonction de la disponibilité du budget). Sous la supervision de la Directrice Générale Adjointe, l'Assistant(e) Logistique assurera les tâches liées à la logistique de WCS-Congo Program.. Les termes de références détaillés sont affichés au bureau de WCS-CONGO sis à Brazzaville – 151 Avenue Général De Gaulle – Plateau centre ville.

Profil requis :

- Titulaire au moins d'une Licence en gestion, administration ou d'un diplôme équivalent
- Ayant au moins 3 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'approvisionnement et de traitement des VISAS de séjour pour les visiteurs étrangers.
- Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
- Forte capacité de communication (orale et écrite)
- Bonne connaissance en informatique (internet, traitement de texte, tableur)
- Expérience avec les projets financés par les bailleurs de fonds internationaux serait un atout.

Date de fin de soumission de candidature : 30 Mai 2014
Veuillez envoyer votre demande et CV à l'adresse e-mail suivante :

nmassamba@wcs.org ou bien mettre dans une enveloppe en l'adressant à la Direction Administrative et Financière de WCS- Congo – Brazzaville – 151 Avenue Général De Gaulle – Plateau centre ville.

Seuls les candidats pré- sélectionnés seront contactés pour effectuer le test écrit.

**WCS- Congo Program
Brazzaville**

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ELITE 1

Une lutte très relevée pour les deuxième et troisième places

La treizième journée du Championnat national d'Elite 1 s'est poursuivie le 13 mai au stade Denis-Sassou-N'Gusso à Dolisie et au complexe sportif de Pointe-Noire. La lutte pour les deux autres places qualificatives à la Coupe d'Afrique s'annonce très corsée.



Duel serré entre Diabes noirs et le Fc Kondzo au classement provisoire

À Dolisie, les Fauves du Niari ont été plus forts que le FC Kondzo. Ils l'ont emporté sur le score de 3-0. Les buts de la rencontre sont signés Junior Makiessé, Dramé Biné et Khader Bidimbou. L'AC Léopards caracole seul en tête de championnat avec 37 points. Son poursuivant immédiat, les Diabes noirs, n'a pas pu faire mieux que concéder un nul d'un but partout face à l'Association sportive pontégénrine. Un nul qui permet au leader de creuser l'écart. Il reviendra à 9 points si les Diabes noirs emportent le 19 mai à Brazzaville le match de la 14^e journée contre Nico-Nicoyé, la lanterne rouge du championnat. Avec 25 points, les Diabes noirs sont talonnés par FC Kondzo, 23 points. L'Interclub et l'Étoile du Congo conservent leur qua-

trième et cinquième place avec 22 et 21 points. Ce qui relance le suspense dans la conquête de la deuxième et troisième place qualificative à la Coupe d'Afrique. L'équipe qui tombera perdrait sans nul doute le rang qu'elle occupait à l'issue de cette journée. Le FC Kondzo tentera de sauver sa troisième place le 19 mai contre Tongo football club, mis sous pression stelliennaise. Si l'Étoile du Congo arrive à faire la différence face à l'AS Cheminots le 16 mai, après la rencontre Saint-Michel d'Ouenzé (SMO)-La Mancha, l'Interclub sera contraint d'en faire autant face à la Jeunesse sportive de Talangaï (JST) qui a perdu deux places au classement, passant de la sixième à la huitième place après sa défaite

le 12 mai face au FC Bilombé, l'actuel sixième avec 19 points (0-1). Le nul de l'ASP face à Diabes noirs lui a permis de revenir à la hauteur de JST (18 points) et de la devancer à la différence de buts (-4 pour la JST). Le 17 mai à Pointe-Noire, le FC Bilombé accorde son hospitalité au Cara avant que V. Club affronte l'ASP. L'AS Cheminots est neuvième avec 17 points. Cara occupe la 10^e place, à égalité de points avec SMO (14 points). V. Club est deuxième avec 12 points comme le TFC. Patronage Sainte-Anne est reléguée à la quatorzième place avec 11 points. La Mancha est quinzième avec 6 points et Nico-Nicoyé est dernière avec 1 point.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

National : 32^e journée

Amiens assure son maintien en battant le Gazelec d'Ajaccio (4-2). Marvin Baudry était titulaire au poste de latéral droit. Remplacé à la 86^e, alors que le score était acquis. Kévin Koubemba n'était pas dans le groupe. De même pour Moyo, Ngoma et Boukaka.

Jules Iloki était titulaire lors du match nul de Luçon face à Orléans (2-2). Remplacé à la 83^e, alors que Damien Mayenga est entré en jeu à la 89^e.

Vannes et Jordan Massengo, titulaire, ont un pied et demi en CFA après leur défaite à domicile face au Poiré-sur-Vie (0-1). Dix-septième à six points de Luçon, premier non relégable, mais doté d'une meilleure différence de buts (-6 contre -14), le VOC doit impérativement remporter ses deux prochains matchs tout en tablant sur deux revers vendéens.

Sans Rahivi Kifoueti, absent, Carquefou fait match nul à Luzenac (2-2).

CFA : 28^e journée**Groupe A**

Quatrième but, en trois matchs, de Rudy Mpassi qui permet à Drancy de partager les points avec le FC Mantois de Balthazar Mbizi, également titulaire. Malgré ce résultat, Drancy est relégué, tandis que Mantes jouera en CFA l'an prochain.

Du banc de touche lensois, Christopher Mafoumbi assiste au carton de Lens face au Villemomble de Mignon Ndingha. Qui est donc condamné à la relégation.

Groupe C

Entré à la mi-temps, Donneil Moukanza ne peut empêcher le naufrage de Valence à Mont-de-Marsan (0-4).

Groupe D

Victoire précieuse de Viry-Châtillon et Dalnath Miatoudila sur le

terrain de Nantes (1-0). Le club de la Seine-et-Marne compte deux longueurs d'avance sur la zone rouge.

Cédric Lubasa titulaire dans l'entrejeu, et Romorantin chutent à domicile face à Cherbourg (0-1). Le SOR, 11^e avec 3 points d'avance sur le premier relégable, reste sous la menace.

CFA 2 : 24^e journée**Groupe A**

Jean-Bryan Boukaka a ouvert le score pour la réserve d'Amiens à Saint-Ouen-l'Aumône (3-0).

Groupe B

Evry et Christopher Missilou, titulaire, s'inclinent à domicile face à Sedan (1-2). Clevid Dikamona était quant à lui aligné dans l'axe de la défense sedanais. Dixième avec 51 points, la formation dirigée par Isaac Ngata est à égalité de points avec la réserve du Paris FC, premier relégable.

Groupe C

Saint Louis et Oxence Mbani s'inclinent à domicile face à la réserve de Troyes (1-3).

Tobias Badila était titulaire lors du match nul de la réserve de Nancy face à Amnéville (2-2). Passeur décisif sur coup-franc à la 3, il double le score à la 26^e d'un coup-franc en lucarne. Remplaçant, Dolan Bahamboula est entré à la 60^e, alors que le score était acquis.

Groupe F

Echirolles et Thernand Bakouboula chutent à Sète (0-1). Avec 55 points, Echirolles n'est pas encore sauvé.

Groupe G

Owen Itoua et Angers sont tenus en échec à domicile par Fleury-Mérogis (2-2). Et sont officiellement relégués en DH.

Division d'honneur

Groupe Centre : 22^e journée

Serge Makaya et Bourges rapportent deux points de Saint-Amand (1-1). Et se rapprochent du main-

tien.

Groupe Languedoc : match en retard

L'AFL Mende de Destin Onka et Yann Kombo perd à domicile face à l'OC Perpignan (0-1). Un revers sans conséquence pour Mende, cinquième au classement et d'ores et déjà assuré du maintien.

Groupe Picardie : 15^e journée

Chirel Ngakosso double le score pour Ailly-sur-Somme et permet à son club de rapporter le match nul de Chantilly (2-2).

Promotion d'honneur**Ligue de Picardie, groupe A : 19^e journée**

Buire-Hirson et Jush Mahindou, titulaire, s'offrent un bon bol d'air en s'imposant chez le leader, Compiègne (1-0). Une victoire qui rapproche Buire-Hirson du maintien. Qu'il pourra valider officiellement lors de la prochaine journée face à Château-Thierry, dixième.

Afrique**Angola : 11^e journée, 1^{re} division**

Remplaçant, Julssy Boukama Kaya est entré en jeu à la pause lors de la victoire du Recreativo Libolo chez le Sporting Cabinda (1-0). Grâce à ce succès à l'extérieur, Libolo conserve une avance de deux longueurs sur le Benfica Luanda et quatre sur Kabuscorp.

Tunisie : 30^e et dernière journée, 1^{re} division

Sans Matt Moussilou, non retenu dans le groupe, le Club africain termine sa saison par une victoire face à Hammam-Lif (2-1).

Sans Percy Akoli, l'Etoile du Sahel bat l'EGS Gafsa (2-1) et prend la deuxième place finale du championnat. Encore en lice en Coupe de la Confédération, l'Etoile du Sahel disputera les huitièmes de finale de la Coupe de Tunisie le 11 juin face à Feriana. Le Club africain recevra le Stade gabésien.

Camille Delourme

BASKETBALL

Les résultats des Congolais de la diaspora en France

Pro A : match aller des quarts de finale

Limoges prend une sérieuse option sur les demi-finales en laminant l'ASVEL (92-56). Aligné dans le cinq de départ, Nobel Boungou Colo a livré une belle prestation avec 18 points (6/10 aux tirs et 2/5 aux tirs primés), 3 rebonds (2 défensifs), 2 passes décisives, 1 interception, 1 faute commise pour 1 subie et +17 d'évaluation en 26 minutes. À Villeurbanne, qui recevra Limoges ce soir, Paccelis Morlende était absent.

Malgré le retour de Giovan Oniangue, peu en vue (2 points, 1 rebond, 1 faute commise pour 1 subie et -2 d'évaluation en 9 minutes), le Paris-Levallois

chute à Nancy (61-70). Jean-Michel Mipoka a passé 8 minutes sur le parquet pour 1 point, 2 rebonds, 1 faute subie pour 1 commise et 0 d'évaluation. En déplacement à Strasbourg, Chalon-sur-Saône et Steed Tchicamboud (10 minutes, 3 points, 1 rebond, 1 assistance, 1 faute provoquée et +1 évaluation) s'inclinent sur le score de 93-82.

Finale de la Coupe de France

Samedi dernier, Nancy et Jean-Michel Mipoka se sont inclinés face à Nanterre (50-55). Le Franco-Congolais n'avait pas joué lors de cette finale.

C.D.

IN MEMORIAM

17 mai 2004 – 17 mai 2014, voici 10 ans que notre chère maman Niangué Céline a été arraché à notre affection. Trop prématurée, cette séparation pour nous les enfants et famille. Aussi, cette journée commémorative, joignons nos prières pour que son œuvre continue à rayonner parmi nous et que son âme se repose en paix.



15 mai 2006 – 15 mai 2014, il y a précisément 8 ans, décédait K.G. Kekola Gilbert, en Afrique du Sud.

En cette date de triste souvenir marquant l'an huit de sa disparition, ses enfants et sa famille, demandent à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire et que le Dieu Tout-puissant lui accorde le repos éternel.

Les messes d'actions de grâce sont dites, le mercredi 14 mai et le jeudi 15 mai en l'église Sainte-Marie de Ouenzé.



15 Mai 2012, 15 Mai 2014 cela 2 ans que Dieu à rappeler dans notre son Royaume notre regrettée petite fille, fille, sœur, cousine et nièce Pulchérie Daurenne Yeko Pongault Éric Gilbert Pongault et familles prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

En cette date de triste anniversaire une messe pour le repos de son âme sera dite ce jeudi 15 Mai 2014 à 6 h 30 en la Basilique Sainte-Anne du Congo.

Pulchérie, nous ne t'oublierons jamais.



15 mai 2011 – 15 mai 2014, jour pour jour, le Seigneur avait rappelé à lui l'âme de son serviteur François Mouanga «Francis». Les enfants Mouanga prient tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pieuse pour lui. Une messe d'action de grâce sera dite en sa mémoire, le 15 mai, en l'église Sainte-Marie de Ouenzé à 6h15.

**LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE**

recherchent vendeurs de journaux.

Pour tout contact, veuillez vous rapprocher aux adresses suivantes :

Brazzaville : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila),

Pointe-Noire : Av. Germain-Bikoumat :

Immeuble Les Palmiers

(à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire)

AVIS DE PERTE

Monsieur Roly Christian EKAKANDZI demande à toutes personnes de bonne volonté qui ont vu ou ramassé le passeport au nom de EKAKANDZI Roly Christian, de le contacter au N° 06 642 11 14 / 05 532 72 80 / 05 548 31 29 ou de passer au n°35 ou n°39 de la rue Bangala Poto poto.

COOPÉRATION RDC/ WALLONIE-BRUXELLES

Agents et cadres de ministères tirent profit du partenariat

Les bénéficiaires du séminaire organisé sur « La gestion de cycle de vie d'un programme et approche cadre logique, outil de planification, du suivi et évaluation » clôturé le 9 mai, sont tenus de contribuer à élever le niveau de leurs institutions respectives.

La vingtaine des agents et fonctionnaires délégués des ministères de la Coopération internationale, du Plan, de la Jeunesse, Sports et Loisirs ainsi que de l'énergie outillés par la formation assurée du 5 au 9 mai ont été exhortés à faire profiter les nouvelles acquisitions à leurs pairs. Tel était l'avis du Secrétaire général de la Coopération internationale, Mondonga-o-Batobandelye, exprimé à sa clôture à la Délégation Wallonie-Bruxelles. Il a trouvé écho dans le discours du formateur Floribert Betoko qui a appelé les formés à « faire mieux, améliorer la qualité de leur travail » au vu des connaissances acquises quitte à fournir l'effort de s'adapter à l'évolution constante des pratiques dans l'exercice de leurs tâches à condition de tou-



Une vue de la clôture du séminaire

jours « tendre vers la formation continue », entendue comme un gage de performance dans l'exercice de leurs fonctions.

Mondonga-o-Batobandelye a tenu pour un motif de satisfaction d'assurer la clôture du séminaire dont l'organisation s'inscrivait dans le cadre des accords bilatéraux si-

gnés depuis 2002 par la RDC et les entités fédérées francophones de Belgique. En effet, bien lui a pris de souligner alors qu'il avait pour objectif d'assurer la remise à niveau d'agents et fonctionnaires identifiés dans les ministères précités en partenariat avec Wallonie-Bruxelles international (WBI).

Dès lors, chacun a été encouragé à la mise en pratique de connaissances acquises, lesquelles connaissances constituent à ses yeux une plus value profitable dans l'exercice de leurs tâches professionnelles au sein de leurs services respectifs. Jugés « fructueux, francs, constructifs et sans

passion », les échanges réalisés pendant le séminaire visant le « renforcement des capacités des agents et fonctionnaires » devrait les outiller suffisamment de façon « à contribuer à élever le niveau » de leurs institutions respectives. Au secrétaire général Mondonga de saluer aussi l'assiduité et la discipline des apprenants le long de la formation. Et de dire sa gratitude à WBI dont l'appui financier et technique a été favorable à l'organisation de la session de formation, tenue pour participer à l'avènement « d'une ère nouvelle dans les relations de coopération ». D'autant plus que le partenariat développé est considéré comme « exemplaire » par le fait qu'il est « fondé sur des actions de proximité qui mettent l'homme au centre des préoccupations » et de « l'appropriation du programme de travail élaboré de commun accord ». Pour sa part, la déléguée Wallonie-Bruxelles, Kathryn Brahy, a souhaité voir le partenariat scellé depuis près de douze ans profiter aux deux parties de manière constructive.

Nioni Masela

PROCESSUS ÉLECTORAL

Des signes positifs pour les élections en RDC

La communauté internationale semble s'intéresser particulièrement au processus électoral auquel elle apporte des contributions de diverses formes.

La communauté internationale s'est engagée à accompagner la RDC dans l'organisation des élections transparentes, crédibles et apaisées. Depuis quelques semaines, elle ne cesse de donner des signaux positifs marquant son adhésion à la démarche de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) et de l'ensemble du peuple congolais qui aspire à des élections tenues selon les standards internationaux.

La visite du secrétaire d'Etat américain, John Kerry, à Kinshasa, les nombreuses déclarations des personnalités belges enregistrées au cours de la semaine dernière sur les élections et la récente visite du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en RDC, Martin Kobler, au siège de la Céni se sont plus que jamais inscrits dans l'optique des élections organisées dans le respect de la Constitution. Que dire de la participation du gouvernement américain au financement des élections à hauteur de 30 millions de dollars américains.

Il faut rappeler que John Kerry a donné un message clair au pouvoir de Kinshasa quant à l'alternance au pouvoir qui doit à tout prix avoir lieu en 2016. La RDC peut donc s'attendre, au terme du deuxième mandat du président Joseph Kabila, à l'arrivée à la tête du pays, d'un nouveau chef d'Etat. Le deuxième message fort était destiné aux législateurs qui devraient se contenter de laisser la loi fondamentale de la RDC à l'état. En-



L'opinion internationale s'attend à des élections transparentes, apaisées et crédibles en RDC

fin, le troisième destinataire était l'organisme chargé de piloter le processus électoral, pour qui l'hypothèse liée à l'organisation des élections provinciales au second degré est condamné à être rejetée. C'est cela que l'homme d'Etat américain a qualifié de respect de la Constitution.

Au cours d'une rencontre organisée dans le cadre de la campagne pour les élections européennes et belges du 25 mai, le ministre d'Etat belge, André Flahaut, a également appelé au respect de la Constitution. « Tenter de réviser la Constitution serait un mauvais signal tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ». Plus tôt, lors du débat, il avait affirmé qu'on ne peut changer les règles de jeu en cours de match. L'opinion semble être partagée au sein du parti socialiste belge qui suit de près le processus électoral congolais. Quant aux assurances données par Martin Kobler au président de la Céni, l'abbé Apollinaire Malumalu, elles va-

lent leur pesanteur, la RDC n'étant totalement outillée pour prendre en charge le volet logistique des prochaines élections. La triple assistance de la Monusco (l'appui logistique, technique et les bons offices) au processus électoral congolais réitérée à la Céni est une preuve supplémentaire de l'engagement de la communauté internationale à l'accompagnement des élections en RDC.

En interne, la Céni s'attelle au déploiement des agents dans l'aire opérationnel 2 en vue de l'opération de fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles. Cependant, elle continue à attendre du législateur, les avis sur la feuille de route ainsi que l'examen des lois relatives à l'organisation des élections. Il s'agit notamment du projet de loi portant organisation des élections provinciales et sénatoriales ainsi que son annexe portant répartition des sièges.

Jeannot Kayuba

SANTÉ

La ville de Likasi a notifié plus de mille cas de rougeole

Maladie évitable par la vaccination, la rougeole demeure malheureusement l'une des causes de mortalité chez les enfants.

Dans la province du Katanga précisément dans la ville de Likasi depuis le début de l'année en cours, mille quatre-vingt-trois cas de rougeole ont été enregistrés. Pour ce qui est de décès, huit cas ont été déplorés. C'est ce qui ressort de la réunion du comité de surveillance épidémiologique tenu au bureau du district médical de Likasi, dans la commune de Likasi.

Au terme de cette rencontre, il a été aussi relevé que la zone de santé de Kikula a été la plus touchée avec neuf cent quarante-huit cas notifiés avec tous les décès enregistrés dans la ville. Mais grâce aux campagnes de vaccination organisées, la situation s'est nettement améliorée. Dans la lutte contre cette maladie, la communauté devra être impliquée dans la mesure où elle doit être sensibilisée pour qu'elle soit en mesure de détecter précocement tout cas de rougeole et le déférer dans tous les sites où la prise en charge est d'ailleurs gratuite.

Selon l'OMS, la rougeole est une maladie virale grave extrêmement contagieuse. En 1980, avant que la vaccination ne se généralise, on estimait à 2,6 millions par an le nombre de décès dus à la rougeole. Cette maladie reste l'une des causes importantes de décès du jeune enfant, alors qu'il existe un vaccin sûr et efficace. On estime que 158 000 personnes, dont une majorité d'enfants de moins de 5 ans, sont mortes de la rougeole en 2011.

C'est une affection due à un virus de la famille des paramyxoviridés. Le virus se développe normalement dans les cellules qui bordent le pharynx et les poumons. La rougeole est une maladie humaine et on ne connaît pas de réservoir chez l'animal. Le premier signe de la rougeole est en général une forte fièvre qui apparaît environ dix à douze jours après l'exposition au virus et persiste quatre à sept jours. Au cours de ce stade initial, le tableau peut comporter une rhinorrhée (nez qui coule), une toux, des yeux rouges et larmoyants, et de petits points blanchâtres sur la face interne des joues. L'éruption apparaîtra plusieurs jours plus tard, habituellement sur le visage et le haut du cou. En trois jours environ, elle progresse pour atteindre les mains et les pieds. Elle persiste cinq à six jours avant de disparaître. On l'observe en moyenne quatorze jours après l'exposition au virus, dans un intervalle de sept à dix-huit jours. Seule la vaccination permet de prévenir cette maladie dangereuse. C'est pourquoi il est recommandé à tout parent de vacciner son enfant pour le protéger contre cette maladie.

Aline Nzuzi

TUNISIE-AFRIQUE

Un millier de conférenciers au forum de Tunis 2014

Les délégués provenant d'une trentaine de pays discuteront des opportunités et partenariats à capitaliser dans la région au cours de cette rencontre, la deuxième du genre, qui se tiendra du 5 au 7 juin au Palais des congrès et au siège de l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE).

Il s'agit d'un forum auquel les dirigeants tunisiens accordent la plus grande importance dans le cadre de la promotion de la coopération Sud-Sud. Au-delà, ce rendez-vous d'affaire est prisé également par les décideurs africains et européens de haut niveau mais surtout par le secteur privé. Placé sur le thème principal « *La Tunisie et l'Afrique : capitalisons sur les nouvelles opportunités, de nouveaux accords de partenariats* », ce forum est organisé sous le haut patronage du président de la République de Tunisie, Mohamed Moncef Marzouki, mais à l'initiative de l'IACE. Selon les chiffres disponibles, il est prévu près de mille participants, deux conférences plénières, deux journées de dialogue et de débat. L'on annonce également plusieurs tables rondes, une exposition dédiée aux entreprises africaines et des rencontres directes pour identifier des nouvelles opportunités de partenariat et d'investissement en Afrique dans les secteurs à forte utilisation de main d'œuvre, à haute valeur ajoutée et à forte croissance. Les participants évoqueront les questions relatives à l'amélioration du climat des affaires en Afrique et la promotion des relations entre les opérateurs économiques africains, à la lumière des relations politico-économiques entre les différents pays du continent africain. Ce genre de rencontre qui se tient avec l'appui d'experts africains et internationaux, encourage le partage d'expérience et les partenariats divers dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment l'agriculture, l'infrastructure et la santé. Un intérêt particulier sera aussi porté sur un autre secteur plein d'avenir en Afrique : les technologies de l'information et de la communication. Le débat permettra ainsi de réfléchir sur les moyens de booster la coopération et de mieux intégrer les sous-régions du continent africain dans un processus d'intégration globale.

Certains analystes verraient bien aussi plus d'implication des jeunes entrepreneurs. L'Afrique qui continue à attirer des investissements directs étrangers devrait accorder une place de choix à un secteur en pleine explosion : les services. Il est important de profiter des dynamiques internes pour atteindre le grand défi de développer un continent qui dispose des potentialités et de la main d'œuvre nécessaires pour se hisser parmi les grands acteurs du monde. Il s'agit bien d'un continent qui pèse : cinquante-quatre pays, 6% de la surface du globe et 20,3% de la surface des terres émergées avec une population estimée à plus de 1 milliard d'habitants.

Laurent Essolomwa

LIVRES

Rachel Maendeleo Rutakaza évoque le rétablissement et la consolidation de la paix en RDC

Docteure en droit international, l'auteur circonscrit son propos dans la période de 1990 à 2008 sous un point de vue particulier en identifiant « *Le rôle des acteurs internationaux* ».

Rachel Maendeleo Rutakaza est d'avis qu'il convient de « *s'interroger sur les changements intervenus depuis les années 90, en ce qui concerne le statut de la guerre elle-même* » mais aussi « *sur le rôle des opérations de paix dans les relations internationales* ». Ce, en considération du fait que « *l'explosion du système Est-Ouest* » a mis un terme à « *l'idée de confrontation globale en tant que modèle de la guerre depuis la fin du second conflit mondial* ».



La couverture de l'ouvrage

Le rétablissement et la consolidation de la paix en République démocratique du Congo de 1990 à 2008 : Le rôle des acteurs internationaux épingle le fait que les crises politiques résultant de conflits internes sont à la fois « *sources de déstabilisation et de fragilisation des institutions locales* ». Celles-ci « *subissent le tumulte et affaiblissent la capacité des acteurs à sortir d'une telle situation politique* ». À l'auteur de penser ici que la présence de la communauté internationale ne saurait se traduire autrement que par « *la nécessité de renforcer les capacités locales pendant cette période charnière afin d'éviter les crises récurrentes* ». De soutenir que « *la grammaire des Nations unies* » comporte « *un continuum de modes de gestion des crises* » qui va, explique-t-elle, « *des formes les plus réservées de la persuasion à certaines modalités de diplomatie coercitive impliquant un usage limité de la violence* ».

Rachel Maendeleo soutient qu'en son sens, de l'examen des opérations de paix en RDC, perçues comme « *un ensemble dynamique de tensions et de liaisons oscillant entre ordre et désordre dans ses expressions institutionnelles* », se dégage le suivant constat : « *La question de la paix exige une analyse prenant en compte plusieurs facteurs* ». Aussi préconise-t-elle « *le recours à une approche interdisciplinaire* » qui se doit de mobiliser « *des courants critiques au sein des relations internationales en alliant la sociologie aux relations internationales* ». Et de conclure que l'étude proposée dans Le rétablissement et la consolidation de la paix en République démocratique du Congo de 1990 à 2008 dans ses 506 pages s'emploie « *à évaluer la pertinence et la cohérence des pratiques et conduites des acteurs internationaux en RDC pour mieux dégager les contours axiologiques et idéologiques de la gestion des crises itératives* ».

Nioni Masela

Consultez nos nouveaux sites internet !

- Ergonomiques et esthétiques
- Un fil d'information en continu pour suivre l'actualité en temps réel
- Des focus sur les informations phares
- Différentes entrées possibles, par département, par thèmes...
- Un site très illustré avec de nombreuses photos, vidéos...
- Des dossiers thématiques notamment sur la diaspora, le foot, la culture...

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

Un rendez-vous
quotidien
incontournable

LIGUE DES CHAMPIONS

Lamber Mende confirme le match V.Club contre Zamalek au stade Tata Raphaël de Kinshasa

Le porte-parole du gouvernement a déclaré que le match entre V.Club et Zamalek comptant pour la première journée de la phase des poules de la Ligue des champions aura bel et bien lieu au stade Tata Raphaël de Kinshasa. Il n'y aura donc pas de délocalisation.

Le match de la première journée de la phase des poules de la Ligue des champions entre l'AS V.Club de Kinshasa et Zamalek du Caire (Egypte) se jouera bien, le 18 mai, au stade révérend-père-Raphaël-de-la-Kethule-de-Ryhove de Kinshasa, a affirmé le ministre des Médias et porte-parole du gouvernement, Lambert Mende. Il a fait cette déclaration, le 13 mai, au sortir d'une réunion du comité de crise mis en place après les incidents survenus au stade Tata Raphaël lors du match entre V.Club et Mazembe comptant pour la dernière journée du play-off de la Division 1. Le bilan de ces troubles est de quinze



V.Club accueillera Zamalek au stade Tata Raphaël selon le porte-parole du gouvernement Lambert Mende

morts et vingt et un blessés.

La Confédération africaine de football (CAF) a exprimé son affliction suite à ce drame et demandé à ce que toute la lumière soit faite sur ces incidents dans

l'optique de la lutte contre les violences dans les stades. Dans la suite des réactions, le club égyptien de Zamalek a saisi la CAF afin de demander la délocalisation du match, craignant une tra-

gédie analogue.

« Contrairement à ce qui a été entendu sur certains médias périphériques, il n'y a pas délocalisation du match V.club-Zamalek. Ce match aura bel et lieu

à Kinshasa au stade Tata Raphaël. Tous les dispositifs ont été mis en place pour permettre à la Fécofa, au gouvernement, à tous les services impliqués dans ce comité de crise de rencontrer toutes les préoccupations de la CAF. Les travaux sont fort avancés au stade Tata Raphaël. Le gouvernement provincial y travaille 24h sur 24 pour que tout soit prêt jeudi. Il n'y aura pas de spectateurs dans les pourtours. Seules les tribunes centrales et latérales seront exploitées avec un nombre réduit des spectateurs que V.club se contentera d'inviter et à qui il vendra des billets d'accès », a clarifié Lambert Mende.

Il a aussi exprimé sa gratitude à la Fifa, à l'Union européenne de football association et à la CAF pour avoir adressé des messages de condoléances en pensant aux victimes des incidents de ce match désormais de triste mémoire.

Martin Enyimo

HANDBALL

JSK, Blessing, Nuru et Héritage seront à la 30^e CACVC à Oyo

En version masculine, JSK se retrouve dans le même groupe qu'Al Ahly d'Egypte à la 30^e édition du championnat d'Afrique des clubs vainqueurs des coupes de handball prévu à Oyo, alors que Blessing partage le groupe B avec Espérance sportive de Tunis. Et les dames de Nuru et Héritage sont dans le groupe B avec Petro Athletico, champion de la 29^e édition du CACVC.



Un match de handball des messieurs dans l'enceinte du stade des Martyrs

Les clubs de la RDC seront présents à la 30^e édition du Championnat d'Afrique des clubs vainqueurs des coupes (CACVC) de handball prévue du 19 au 29 mai à Oyo en République du Congo-Brazzaville. Il s'agit des garçons de la Jeunesse sportive de Kinshasa (JSK) et Blessing de Lubumbashi, et des dames de Nuru de Lubumbashi et Héritage de Kinshasa. L'on rappelle que les dames d'Héritage et les messieurs de JSK avaient remporté, remportant à nouveau la 30^e édition du Championnat du Congo de handball.

Le tirage au sort des équipes pour la 30^e CACVC a été effectué le 27 avril à Brazzaville par Pedro Godinho, président

de la Commission d'organisation des compétitions de la Confédération africaine de handball (CAHB), en présence d'Adonis Ngambani, membre de ladite commission. Charles Omboumahou, secrétaire général de la CAHB a assuré la supervision du tirage au sort. L'on note que JSK de la RDC se retrouve dans le groupe A au premier tour de cette compétition avec Al Ahly d'Egypte, Salinas du Gabon, Volcan du Cameroun et ASPAC du Bénin. Tandis que Blessing a été placé dans le groupe B en compagnie d'Espérance sportive de Tunis de Tunisie, FAP du Cameroun et Patronage du Congo Brazzaville. Pour leur part, les dames de HC Nuru et d'Héritage de la RDC évolueront toutes les

deux dans le groupe B avec Petro Athletico d'Angola (vainqueur de la 29^e édition de la CACVC et tête de série du groupe), ABO Sport du Congo Brazzaville et Phoenix du Gabon. Le groupe A chez les dames se compose de l'Inter Club du Congo Brazzaville, vice-champion de la précédente édition de la CACVC, de FAP du Cameroun, de Progresso d'Angola, Asel du Congo Brazzaville et TKC du Cameroun.

Au total, dix-neuf clubs se donnent rendez-vous à Oyo, dont dix en version féminine et neuf chez les messieurs. « Les poules sont équilibrées, ce qui promet un bon championnat », a déclaré Charles Omboumahou après le tirage.

M.E.

SAUTI ZA BUSARA

Ouverture des candidatures pour les artistes

Le festival international de musique se déroule à Zanzibar tous les mois de février et propose la musique venant de toute la région swahilie, du continent africain et de du reste du monde.

L'édition 2015 de Sauti za Busara (les sons de la sagesse) se tiendra du 12 au 15 février. Les inscriptions sont ouvertes pour les artistes jusqu'au 31 juillet prochain. Le comité de sélection du festival se réunit au début du mois de septembre pour sélectionner les artistes retenus pour la prochaine édition. Le dossier de candidature doit contenir notamment le formulaire de candidature dûment rempli accompagné d'une courte biographie (max 1000 mots), un ou deux enregistrements récents (CD ou DVD), une ou deux photographies (jpg ou papier). Le formulaire peut être rempli en ligne sur le site www.busaramusic.org. Les artistes qui se produisent au festival ou participent à des ateliers touchent généralement une modeste somme pour leur représentation et sont pris en charge (transports locaux, hébergement, repas et autres frais). Néanmoins, les artistes qui viennent de loin doivent généralement

trouver eux-mêmes des sponsors pour prendre en charge les frais de voyage.

Faible présence des artistes congolais

Au cours de ces dernières années, plus de 382 groupes se sont produits au festival Sauti za Busara mais très peu d'artistes congolais ont eu l'occasion d'y prestre. Pourtant, les organisateurs de ce festival ont toujours porté un intérêt particulier aux artistes congolais. Jusque-là seuls Jupiter Bokondji, Fredy Massamba, Samba Mapangala et l'orchestre Virunga ainsi que Super Mazembe s'y sont produits. Extra Musica, Fally Ipupa, Werra Son, JB Mpiana, Staff Benda Bilili, Konono No 1, Kasai All Stars... figurent parmi les artistes qui suscitent l'intérêt des organisateurs du festival. Sauti Za Busara vise à promouvoir la qualité et la diversité musicale avec au moins 50% de groupes en provenance de la Tanzanie et 50% en provenance du reste du continent africain et de la diaspora. Les groupes sont retenus sur la base de certains critères, à savoir jouer une musique identifiée comme africaine; originale et créative, appréciée par beaucoup de

Tanzaniens; offrir un spectacle captivant et être en phase avec les conditions budgétaires du festival. Le festival Sauti za Busara se tient dans l'enceinte du Vieux Fort de Zanzibar. Il se déroule chaque année au mois de février et réunit professionnels de la musique africaine et amateurs de cette musique.

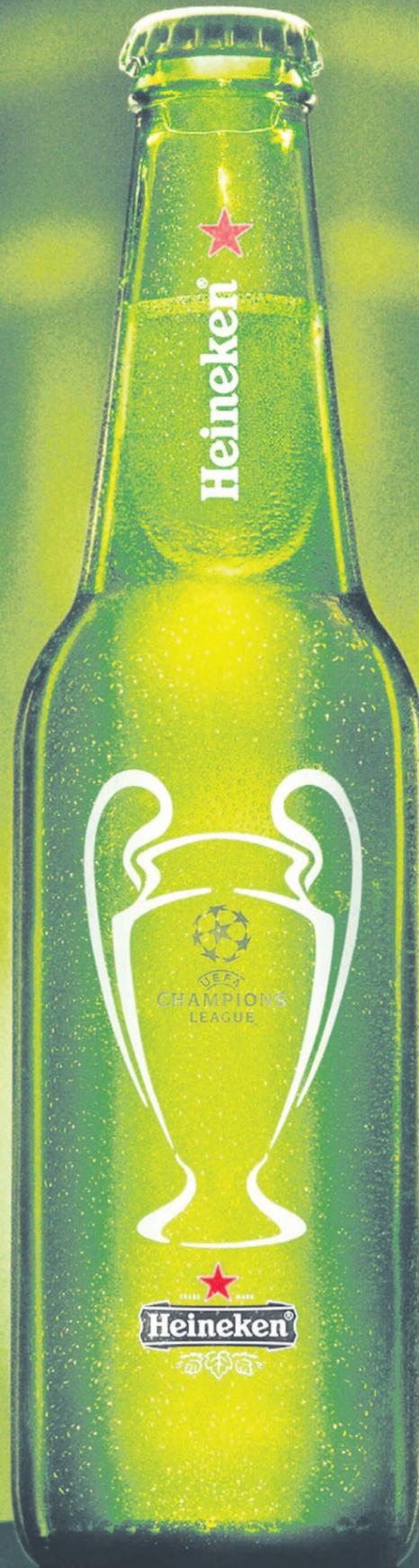
Patrick Kianimi



Legendes et credit photos: Sauti Za Busara vise à promouvoir la qualité et la diversité musicale


TRADE MARK
Heineken[®]
open your world


UEFA
**CHAMPIONS
LEAGUE**[®]



— EN ROUTE POUR LA —
FINALE



CONSOMMATION

Les producteurs et vendeurs d'eau de forage appelés à respecter la réglementation en vigueur

Cette invite a été lancée par Gaspard Massoukou, directeur départemental de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales de Pointe-Noire, lors d'une rencontre, le 13 mai au siège de ladite direction, avec l'ensemble des producteurs et vendeurs d'eau de forage évoluant dans la ville océane.

S'exprimant sur la qualité de l'eau issue des forages et les prix que pratiquent certains commerçants propriétaires, Gaspard Massoukou a rappelé: «Nous savons que dans le département de Pointe-Noire, l'offre de la Société nationale de distribution d'eau [SNDE] est inférieure à la demande, mais chacun de vous doit savoir à quoi s'en tenir parce que la production et la vente de l'eau sont un domaine à la fois stratégique et sensible : elles constituent des activités professionnelles réglementées par les textes et lois de la République du Congo.»

Pour sa part, Hervé Ngoma, agent évoluant à la direction départementale de l'hygiène de Pointe-Noire, a expliqué certains critères



Gaspard Massoukou s'adressant aux producteurs et vendeurs d'eau de forage (© Adiac)

techniques importants pour la création et la gestion d'un forage d'eau, comme son lieu d'implantation, la profondeur exigée de la nappe d'eau potable, la qualification du foreur, l'examen de la qualité d'eau, etc. «La santé publique exige que quiconque offre de l'eau de consommation à titre onéreux

ou gratuit à la population est censé s'assurer que son eau est de bonne qualité. Le code de l'eau dispose à son article 76 que les producteurs et vendeurs d'eau ont l'obligation de faire un auto-contrôle sur la qualité de l'eau à distribuer», a-t-il souligné.

Jean-Claude Mabiala, président

de l'Association de défense des droits des consommateurs du Congo, a, quant à lui, exhorté les pouvoirs publics à être plus attentifs à ce secteur d'activité qui pourrait causer du tort aux consommateurs congolais en général et de Pointe-Noire en particulier. «Cette réunion est la bien-

venue. Les forages domestiques et la vente d'eau prennent de l'ampleur dans la capitale économique, mais malheureusement, on constate de nombreux problèmes de contrôle technique sur la qualité de l'eau produite et sur les prix que pratique chaque commerçant à sa guise», a-t-il déclaré. Signalons que cette réunion fait suite à plusieurs appels des populations de la capitale économique quant à la mauvaise qualité de l'eau de forage distribuée à Pointe-Noire par certaines structures privées qui produisent et commercialisent. Celles-ci sont accusées de ne pas détenir d'autorisation du ministère de l'Hydraulique, de ne pas respecter les contrôles techniques des services sanitaires et d'hygiène habilités, de pratiquer des prix différents selon les quartiers.

En synergie avec les autres administrations publiques concernées, la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales de Pointe-Noire entend mettre de l'ordre dans ce secteur d'activité.

Faustin Akono

OPÉRATION « MBATA YA BAKOLO »

L'angoisse gagne les logeurs de sujets étrangers en situation irrégulière

Leur première crainte est de voir partir leurs locataires, surtout s'ils payaient régulièrement le loyer. Et la deuxième est de voir naître des litiges et contentieux pouvant dégénérer en raison du non-paiement du loyer. Même chose pour les responsables de certaines entités, qui ont peur d'être menacés par leurs employés en situation irrégulière pour des retards de salaires par exemple.

La peur des logeurs est alimentée par ce qui s'est passé le 12 mai à Brazzaville, quand un sujet libanais a été tué par son employé originaire de la RDC, et les événements de la semaine dernière à Owando, dans la Cuvette, où des sujets de la RDC en situation irrégulière ont donné la mort à deux officiers et un sous-officier de la force de l'ordre congolaise. Considérant le contrôle des papiers comme une menace dirigée contre eux, ils cherchent à se défendre par tous les moyens, y compris le crime. La prudence devrait être donc de mise chez les logeurs et responsables d'entités logeant des « sans-papiers ». La rumeur sur la farine de blé contaminée en dit long. En effet, il s'agissait d'un travailleur clandestin employé dans une boulangerie qui avait, après une dispute avec un autre, menacé d'empoisonner le pain. Heureusement, cette rumeur a été arrêtée net et des contrôles stricts sont pratiqués afin que ce genre de chose ne se reproduise pas. Au moindre litige, tous les logeurs devraient immédiatement saisir la police, car les deux faits cités montrent bien que certains sujets étrangers non en règle sont prêts à tout. Les contrôles policiers sont une menace pour eux, alors qu'il

est normal, quand on vit dans un pays étranger, de respecter ses textes et lois.

C'est la criminalité dans les villes qui a justifié cette opération

Loin d'être xénophobes, les forces de l'ordre, et avec elles, la population citadine, ont été amenées à constater que, les mois précédant le lancement de l'opération «Mbata ya bakolo», la plupart des vols, braquages et assassinats étaient davantage le fait d'étrangers en situation irrégulière que des autochtones. En son temps, l'opération « Likofi » menée à Kinshasa avait rassuré bon nombre de Kinois et Kinois ; aujourd'hui, l'opération « Mbata ya bakolo » à Brazzaville est en train de tranquilliser progressivement les Congolais, en particulier à Brazzaville et Pointe-Noire, car certains quartiers de ces villes n'étaient plus fréquentés dès le début de soirée à cause du grand banditisme qui à s'enracinait. « Parmi ces groupes de bandits, à Brazzaville par exemple, écrivait Emmanuel Mbenguet, journaliste congolais, on cite en particulier Kaounga, allant du lycée Thomas-Sankara jusqu'au plateau de Nkombo-TV en passant par la vallée Moukondo. Le deuxième groupe est dénommé Abeille : il opère dans les quartiers Casis, Bikaroua et le lycée Thomas-Sankara. Il se partage la zone de la gare routière du lycée avec le groupe Kaounga, selon les objectifs. Le groupe B52 opère depuis le lycée Thomas- jusqu'au rond-point Mikalou. Enfin, il y a le groupe Horizon, réputé pour être le plus grand

et le plus dangereux par son mode opératoire et la composition de ses membres. Ici, on trouve aussi bien des Congolais que des étrangers. » Depuis le lancement, le 4 avril dernier, de l'opération « Mbata ya bakolo », ces réseaux de malfaiteurs se désagrègent peu à peu avec les arrestations de certains « cerveaux » et meneurs desdits groupes. En tout état de cause, malgré la bousculade observée pour la régularisation des situations de séjour et de résidence, les forces de l'ordre doivent rester vigilantes, car ce n'est pas parce qu'un bandit s'est mis en règle qu'il accepte d'arrêter ses actes criminels. Il y a deux catégories de sans-papiers : ceux qui s'inquiètent d'être dans cette situation et se précipitent pour obtenir des papiers en règle, et les autres, irresponsables et sans scrupules, qui développent des stratagèmes pour se mettre à l'abri de ce vent que certains parmi eux qualifient de passager, affirmant que très bientôt, il y aura des mesures d'assouplissement. Le vrai problème est donc celui des frontières où des contrôles permanents et rigoureux devraient être exercés, car on ne doit pas entrer dans un pays étranger comme dans une église. Sur cette question, plusieurs voix s'élèvent pour dire qu'entre la République du Congo et la République démocratique du Congo, par exemple, il n'y a jamais eu un plan clair d'immigration prenant en compte les intérêts de chaque pays. Ce sont plutôt les migrants qui dictent leurs volontés.

F.A.

SALON INTERNATIONAL DU LIVRE ET DE LA PRESSE DE GENÈVE

Le poète Huppert Malanda défend avec talent les lettres congolaises en Suisse

Invité au Salon international du livre et de la presse de Genève, en Suisse, qui a eu lieu du 29 avril au 4 mai, le poète congolais Huppert Malanda a reçu la distinction de chevalier d'honneur de la plume de la ville de Lausanne.

Aux côtés de Jean-Pierre Valloton, Catherine Seylaz-Dubois, Jean-Dominique Humbert et Ferenc Racovsky, Huppert Malanda a participé le 3 mai à une table ronde sur «le poète africain et la francophonie», puis un jour plus tard, à un débat intitulé «Le Congo, la poésie et moi» organisé sur un stand exposant des ouvrages d'auteurs congolais tels que Météore, hommage à Edith-Lucie Bongo Ondimba ; Brésil : terre d'avenir de Félix Ibara ; Ma plume et ma muse m'amuse de Pierre Ntsémou ; Splendeur cachée d'Alima Madina ; Rêve sur cendres de Sauve-Gérard Ngoma Malanda ; l'anthologie Du Congo au Danube tomes 1 et 2, de Marilena Lica Masala. En marge du salon, Huppert Malanda a été reçu par les étudiants de la faculté des lettres de l'université de Lausanne. La célébration des soixante ans de littérature congolaise, sur le thème «Poètes congolais, ces forgerons de la liberté», a dominé le débat. Un focus au cours duquel un hommage a été rendu aux poètes congolais Tchicaya U'tamsi, Martial Sinda, Jean-Baptiste Tati-Loutard, Jean Blaise Bilombo, Marie Léontine Tsibinda, Pierre Ntsémou, Hugues Eta, Sauve-Gérard Ngoma-Malanda, Huguette Ganga Massanga, Alima Madina, Raymond Loko, Aimé Bedel Eyengué, Huppert Malanda. Une série de déclamations de textes tirés du recueil Les paradis fragiles paru aux Éditions Flamme Vives en France, en 2013, a été faite par les étudiants de cette université sur la musique du

poète et chanteur gabonais Pierre-Claver Akendengué. La deuxième partie des déclamations a été consacrée aux textes poétiques des auteurs congolais Xavier Dianga-Mabika, Jean-Baptiste Taty-Utaliane, Gabriel Okoundji, Félix Ibara, Serge Mbaya, Marius Chelaru, Marilena Lica Masala paru dans l'anthologie Du Congo au Danube Tome 2, publiée par la Franco-Roumaine Marilena Lica Masala en 2013. À la fin de la cérémonie, Huppert Malanda a reçu des mains de Dominique Arletaaz, recteur, représentant le maire de la ville, la distinction de chevalier de la plume de la ville de Lausanne.

Une visite guidée des sites historiques de la ville a mis fin au séjour du poète congolais qui a ainsi contemplé, entre autres, la cathédrale de Lausanne, le château Saint-Maire construit en 1400 qui abrite le pouvoir régional depuis 1803, l'Hôtel de Ville de Lausanne (1673), l'église Saint-François (1270), le palais de Rumine (fin du XIX^e siècle), l'ancien évêché (XI^e siècle), les escaliers du marché...

Le poète Huppert Malanda a reçu le Grand Prix de poésie de la renaissance africaine en 2010, à Dakar (Sénégal), la médaille d'honneur de la Francophonie en 2012 en France, le Grand Prix mondial de poésie en 2013 aux Pays-Bas, le Prix d'or Talents d'Ici et d'ailleurs en novembre 2013 au Maroc, et le prix de poésie de l'Unicef/Paris - Rencontres européennes Euro-Poésie en novembre 2013.

Hervé Brice Mampouya

FOOTBALL

La préparation des Diabes rouges perturbée par une avalanche d'absences

Après Allan Kimbaloula, Marvin Baudry et Krys Ibalala, qui doit rejoindre les U20 qui ont voyagé lundi soir, cinq Diabes rouges et Claude Le Roy ont quitté Roissy mardi matin pour rallier Brazzaville : Delvin Ndinga, Maël Lépicié, Christoffer Mafoumbi, Ladislav Douniama et Chris Malonga. Mais ce dernier est blessé et s'ajoute à la liste des défections et absences qui perturbent la préparation des deux matchs face à la Namibie.

À quatre jours du match des Diabes rouges à Windhoek, comptant pour le deuxième tour préliminaire des éliminatoires de la CAN 2012, le staff technique de Claude Le Roy doit faire face à un certain nombre de défections. En effet, plusieurs joueurs n'ont finalement pas été libérés par leurs clubs, qui sont dans leur droit puisque cette double confrontation ne rentre pas dans le cadre d'une date Fifa.

Reims retient Oniangué pour l'ultime journée de Ligue 1

Première absence de marque, Prince Oniangué, buteur à dix reprises cette saison, est resté en France pour disputer la 38e et dernière journée de Ligue 1 face à Rennes. Si Reims n'a plus rien à jouer, ni maintien, ni course à l'Europe, la formation champenoise peut gagner une place au classement, synonyme d'une plus-value d'un peu plus d'un million d'euros dans la dotation des droits TV. Une manne dont la direction d'Oniangué, meilleur artificier du club, ne veut logiquement pas se priver.



Christoffer Mafoumbi, Delvin Ndinga et Ladislav Douniama ont rallié Brazzaville mardi en compagnie de Malonga, Lépicié et Claude Le Roy (© Adiac)

Doré jouera la finale de la Coupe de Bulgarie avant de rallier le Congo

Engagé en finale de la Coupe de Bulgarie, jeudi 15 mai, Fodé Doré rejoindra le groupe dans la foulée, mais il n'arriverait que le matin du match à Windhoek, rendant improbable et risquée sa participation au match aller. Il sera en revanche à disposition du staff pour le match retour, le 31 mai.

Kimbaloula devrait rentrer en Estonie entre les deux manches Nouveau venu chez les Diabes rouges, Allan Kimbaloula fera lui le chemin inverse : arrivé à Brazzaville lundi soir, l'ancien Lillois, sociétaire du Nomme Kalju, ira en Namibie. Mais il rentrera dès le coup de sifflet final en Estonie où il est attendu pour les matchs de

son club face à Trans le 19 mai puis à Levadia, le 23 mai. Il sera alors libre de revenir pour le match retour.

Encore deux matchs pour Igor Nganga et Franci Litsingi

Igor Nganga, dont le club, Aarau, jouera jeudi et dimanche les deux dernières journées du championnat suisse (face à Bâle puis le FC Zurich), pourra rejoindre la sélection nationale après le match aller, contrairement à Franci Litsingi. L'attaquant du FK Teplice, est retenu en République tchèque. Distancé de deux points par le Slovan Liberec dans la course à l'Europe, Teplice compte sur son meilleur buteur (12 buts) pour inverser la tendance face au Banik Ostrava (25 mai), puis à Slovacko (31 mai).

Un improbable maintien prive Masengo d'une première convocation

Même constat pour Jordan Masengo, retenu par Vannes. Si le maintien du club breton tient du miracle (deux victoires conjuguées à deux revers de Luçon), le staff tient à la présence de l'un de ses meilleurs éléments. Le VOC ira à Dunkerque le 16, puis recevra Colomiers le 23. Reste à savoir s'il rejoindra le groupe après cette date.

Kaya pénalisé par la négligence administrative de son club

Dernière absence à déplorer, celle de Julssy Boukama Kaya. La négligence de son club le prive du match aller, puisque cinq mois après sa signature en faveur du Recreativo Libolo, le gaucher n'a

pas encore de visa de travail. Sans ce document, il n'aurait pas pu regagner son club. Les démarches sont en cours et il devrait être en mesure de rejoindre la sélection la semaine prochaine en vue du match retour.

Lorry Nkolo, Junior Mankiessé ou des juniors à la rescousse ?

Pour pallier ces absences, le staff pourra faire appel à plusieurs éléments dont la valeur est connue. L'on pense en priorité à Lorry Nkolo et Junior Mankiessé. La sélection A étant prioritaire, Claude Le Roy pourrait, s'il en ressent le besoin, piocher quelques éléments chez les U20, qui joueront leur match retour au Bénin le 25 mai. L'on pense à Moïse N'Kounkou, Charlery Mabiála, Mavis Tchibota ou Kader Bidimbou par exemple.

Des problèmes de calendrier qui pourraient se reproduire au tour suivant

Ces défections interpellent quant au calendrier de la CAF. Rappelons que la date du match aller avait déjà soulevé la polémique, puisqu'elle se chevauche avec la première journée des phases de poules de la Coupe de la Confédération. Si le match de l'AC Léopards a pu être décalé, impossible de faire reporter les matchs des différents championnats européens. Et la situation devrait également poser problème lors du tour suivant, puisqu'en juillet les clubs européens seront en préparation d'avant-saison, et donc peu enclins à libérer leurs joueurs. Pour les joueurs locaux concernés par les Coupes continentales, la situation pourrait à nouveau être problématique. L'AC Léopards doit en effet recevoir le Real de Bamako le 26 juillet.

Camille Delourme

JUDO

Le président de la fédération conteste l'un des verdicts de la CCAS

Marien Ikama-Ngouabi est en désaccord avec la décision de la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (CCAS), taxant d'irrégulière la sanction infligée à plusieurs ceintures noires. Il usera, par conséquent, de la voie de recours.

Le président de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées (Fécojuda), Marien Ikama Ngouabi, a du mal à admettre l'une des sentences prononcées par la CCAS le 10 mai dernier sur les contentieux qui, jusque-là, divisaient la famille de judo. En effet, dans la deuxième des trois affaires opposant maîtres Francis Ata Assiokaka, Stéphi Monapi, Franck Wamba, Pea Botsoma et Roland Oyama à la Fécojuda, les requérants avaient saisi la CCAS pour obtenir l'annulation de la sanction qui leur était infligée par la fédération. Celle-

ci les avait suspendus pour avoir prétendument perturbé le conseil fédéral du 16 février 2014 avec des armes blanches et à feu. La CCAS a estimé que la sanction était irrégulière puisque ces maîtres dirigent des clubs qui ne sont pas affiliés à la fédération. Ils ne peuvent donc pas être sous le coup de la décision d'une structure à laquelle ils ne sont pas affiliés. L'accusation étant sans preuve, l'instance judiciaire a obligé la Fécojuda à verser la somme de 500 000 FCFA à ces ceintures noires à titre de dommages et intérêts.

Une décision inadmissible pour Marien Ikama Ngouabi. « Le problème de l'affiliation n'a rien à voir sur ce dossier. [...] Ces ceintures noires avaient été sanctionnées en tant que pratiquants du judo ayant semé le désordre. Aujourd'hui, la CCAS annule cette décision. [...] Ce n'est pas fini, on va faire recours »,



Le président de la Fécojuda (© Adiac) a-t-il déclaré. La position du président de la Fécojuda n'a pas dû étonner les membres de la CCAS puisque le jour où la sentence était prononcée, le président de la chambre avait souligné la possibilité pour les perdants de recourir au Tribunal arbitral du sport (TAS) de Lausanne, en Suisse, afin que le litige soit réexaminé. « De toute façon, les

fondateurs de la justice moderne ont été si sages qu'ils ont prévu des mécanismes de recours en faveur des parties perdantes. Elles doivent, dans ces conditions exercer les voies de recours prévues par les textes », déclarait le président de la CCAS, Corneille Moukala-Mokoko. C'est donc la procédure qu'adoptera le président de la Fécojuda.

Les conséquences de la décision de la Fécojuda

Au cas où la fédération emprunterait la voie de recours auprès du TAS, la préparation des athlètes aux Jeux africains pourrait connaître un retard. En effet, la Fécojuda devra attendre la décision de l'instance juridique sportive internationale avant de prendre en compte les judokas évoluant dans les clubs dirigés par ces maîtres pour une préparation efficace des jeux, le processus de recours étant dila-

toire. Par ailleurs, financièrement, il coûterait plus cher à la Fécojuda. Le président Marien Ikama-Ngouabi devrait tenir compte de tous ces aspects avant de s'envoler pour la Suisse. Pour sauver le judo comme il l'a dit, le président de la Fécojuda doit avoir en tête l'interpellation du président de la CCAS, Corneille Moukala-Mokoko : « Vous devez être comme un bon père de famille qui a le devoir d'aimer ses enfants, les uns les autres avec leur caractère, leur tempérament, leurs qualités et leurs défauts. Ne rejetez personne, soyez objectifs dans vos décisions. Sachez les écouter tous et ayez le sens de la mesure et du pardon. » Le président de la Fécojuda va devoir faire une introspection pour savoir si la décision de la CCAS a juridiquement été mal rendue ou si c'est lui qui l'a mal interprétée.

Rominique Nerplat Makaya